

BON A SAVOIR

Il est indispensable d'être à jour de **tous les vaccins obligatoires** avant d'entrer en formation infirmière :



- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Hépatite B
- Covid-19

C'est une des conditions nécessaires pour être autorisé[e] à suivre la formation.

Pendant le 1^{er} mois suivant la rentrée, notre médecin reçoit chaque étudiant individuellement pour une visite médicale obligatoire.

Le dossier médical fournit par l'étudiant, avec son dossier d'inscription de rentrée, doit donc être complet avant la rentrée !